

Postulat

No : 328

Ouverture de salon de prostitution : avec l'accord de la commune

La prochaine ouverture d'un salon de prostitution à Damphreux a provoqué un mécontentement auprès des populations de Damphreux et de Lugnez qui l'ont manifesté au travers d'une pétition et d'une lettre ouverte adressée par la commune de Damphreux aux élus de notre canton.

Le principal reproche formulé envers les autorités cantonales par la commune de Damphreux, c'est d'avoir été mis devant le fait accompli, sans qu'il n'y ait eu ni information ni consultation préalable des autorités communales.

La Loi concernant l'exercice de la prostitution et le commerce de la pornographie votée par notre Parlement ne prévoit ni l'information, ni la consultation et encore moins l'accord de la commune.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Gouvernement de faire une étude portant sur les bases légales à modifier pour permettre aux communes de donner leur accord préalablement à l'ouverture d'un établissement de ce type.

Delémont, le 27 mars 2013

Au nom du Groupe PDC-JDC

Paul Froidevaux

A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in several rows. The signatures are cursive and vary in style. Some are clearly legible, such as 'A. B...', 'C...', 'D...', 'E...', 'F...', 'G...', 'H...', 'I...', 'J...', 'K...', 'L...', 'M...', 'N...', 'O...', 'P...', 'Q...', 'R...', 'S...', 'T...', 'U...', 'V...', 'W...', 'X...', 'Y...', 'Z...'. Others are more stylized and difficult to read. The signatures are spread across the lower half of the page, below the text of the postulate.